



## Assemblée générale

Distr. GENERALE

ST/SG/SER.E/INF.12  
5 août 1996

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES  
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE

RENSEIGNEMENTS FOURNIS CONFORMEMENT A LA CONVENTION  
SUR L'IMMATRICULATION DES OBJETS LANCES DANS L'ESPACE  
EXTRA-ATMOSPHERIQUE

Note verbale datée du 12 juillet 1996 adressée au Secrétaire général  
par la mission permanente de la République tchèque  
auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne)

La mission permanente de la République tchèque auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne) présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de lui faire savoir que, conformément à l'article II de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique\*, la République tchèque a ouvert un registre national des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique par la République tchèque, dans le cadre de son programme spatial national et de la coopération internationale. Ce registre sera tenu par l'Institut de physique de l'atmosphère de l'Académie des sciences tchèque.

Le registre national tchécoslovaque, ouvert le 13 janvier 1979 (ST/SG/SER.E/INF.5), n'a pas été utilisé depuis le 1er janvier 1993. Les documents concernant les satellites MAGION 1, MAGION 2 et MAGION 3 sont encore conservés à l'Institut de physique de l'atmosphère de l'Académie des sciences tchèque.

---

\*Résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe, du 12 novembre 1974.